

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2026/12

REUNION DU 11 MARS 2026

Etaient présents :

- Monsieur SIGNORET (Président)
- Messieurs CHAOUCHI, BITAM, CHAUMONT, CHRISMENT, KOCIUBA, LEROY, NORMAND (Vice-présidents),
- Mesdames BONILLO DERAM (suppléante de Mr LALLOUETTE), LANDART, TUCCI (suppléante de Mr J-L CLAUDE),
- Messieurs CANOT, CLAUDE P, DECOBERT, DELFORGE, ETIENNE, GRABOWECKI, LANTENOIS, LATOUR, PIATKOWSKI, REGNIER, THOMAS, WATHY

Absents excusés :

- Mesdames BERTELOODT, DE BONI,
- Messieurs, BRANZ, CLAUDE J-L, DALLA-ROSA, DUFLOX, DUGARD, FRANCOITTE, JACQUEMART, LALLOUETTE, ROSSATO,

Pouvoirs :

Monsieur JACQUEMART a donné pouvoir à Monsieur CHRISMENT,

Monsieur KOCIUBA est désigné secrétaire de séance.

| Membres en exercice | Membres présents | Nombre de votants |
|---------------------|------------------|-------------------|
| 32                  | 23               | 24                |

Date de la convocation : 3 Mars 2026

Date d'affichage :

## VOTE SUR L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDIT DE PAIEMENT

**Monsieur le Président** expose que les Autorisation d'Engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles permettent d'engager des dépenses qui peuvent s'échelonner sur plusieurs exercices.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.

Toute modification d'AE/CP font l'objet d'une délibération en Conseil Syndical et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Concernant VALODEA, cela concerne le projet Gebiodec soutenu par l'ADEME qui doit permettre le déploiement des sites de compostages partagés et collectifs pour répondre à la réglementation sur la mise à disposition de l'utilisateur du service public de moyen de trier ses biodéchets.

Cette orientation est traduite par l'Autorisation d'Engagement et les Crédits de Paiement suivants :

| Projet (TTC) | TOTAL AE       | Réalisé 2025 | CP 2026      | CP 2027      |
|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Gebiodec     | 1 461 000,00 € | 451 246,91 € | 523 019,76 € | 487 133,33 € |

⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

⇒ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- **Considérant** que les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de projet en fonctionnement ;
- **Considérant** que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagements correspondantes ;
- **Considérant** que l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;
- **Considérant** qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ;

Sur proposition de **Monsieur le Président** ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **Décide** de la création de l'Autorisation d'Engagement repris dans le tableau suivant avec l'ouverture des crédits de paiement associés :

| Projet (TTC) | TOTAL AE       | Réalisé 2025 | CP 2026      | CP 2027      |
|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Gebiodec     | 1 461 000,00 € | 451 246,91 € | 523 019,76 € | 487 133,33 € |

- **Précise** que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les documents budgétaires prévues à cet effet.

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets,

Résultat du vote : unanimité

Fait à Charleville-Mézières,  
Le 11 Mars 2026

Le Président

F. Signoret



Signé numériquement par: FRANCIS SIGNORET  
Organisme: VALODEA  
Unité organisationnelle: 0002 250800489  
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319  
411-2 compliant certificates for natural perso  
(QCP-N-QSCD) : Signature and  
Authentication  
Explicit Text: ETSI EN 319  
411-2 compliant certificates for natural perso  
(QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature  
Date: 17/03/2026 11:00:57

⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

⇒ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.